

Paris, le 22 avril 2026

- 5, rue Pleyel
93200 St Denis
- fgaac-cfdt@fgaac.org
- www.fgaac-cfdt.fr
- FGAAC-CFDT Officiel



CETTE COMMISSION PARITAIRE AVAIT POUR BUT DE FIXER L'AGENDA SOCIAL DE BRANCHE POUR 2026 :

La CPPNI (Commission Paritaire Permanente de Négociations et d'Interprétation) ne s'était pas réunie depuis les négociations salariales de branche du 17 décembre 2025 !

La branche et la poursuite de la construction du cadre social sont ainsi passées de Noël à Pâques en raison des difficultés internes de L'UTPF (fédération patronale du ferroviaire) à s'accorder sur son mandat de négociation !

Malgré le retard pris dans les négociations de la convention collective et le contexte de rebond de l'inflation, qui pèse lourdement sur le pouvoir d'achat des salariés de la branche, l'UTPF a tenté d'imposer un agenda social famélique se limitant à une mise à jour de l'accord sur la formation professionnelle en lien avec les dernières évolutions législatives, l'ouverture des négociations du volet sur le droit syndical et un renvoi à la fin d'année 2026 de la réouverture du sac à dos social de branche ! ☹️☹️☹️

LA FGAAC-CFDT A DÉFENDU UN AGENDA SOCIAL PRENANT EN COMPTE L'URGENCE DES SALAIRES ET DE RÉOUVRIR L'ACCORD SAC À DOS SOCIAL !

COMMISSION PARITAIRE DE BRANCHE DU 22 AVRIL : L'UTPF VA DEVOIR RAPIDEMENT CHANGER DE PIED !

DEPUIS PLUS DE 140 ANS LA FGAAC-CFDT DÉFEND ET INFORME LES CONDUCTEURS...

Mon syndicat professionnel en direct sur mon téléphone ou ma tablette !



Actus
Infos
Contacts



Accès aux simulateurs
FGAAC-CFDT



Téléchargez gratuitement l'application



L'UTPF VA DEVOIR CHANGER DE PIED ET PRENDRE RAPIDEMENT EN COMPTE L'URGENCE DE CERTAINS SUJETS !

La FGAAC-CFDT a transmis 2 courriers en amont de cette CPPNI. Le premier demandant l'ouverture de négociations salariales et le second la mise à jour du sac à dos social de branche pour les salariés transférés dans le cadre de l'ouverture à la concurrence des services conventionnés ferroviaires de voyageurs.

Sur ce dernier point, l'UTPF ne respecte pas les termes de l'accord qu'elle a signé en décembre 2021 et qui prévoit pourtant un dispositif de mise à jour automatique de l'accord de branche, en cas d'évolution des droits à la SNCF !

C'est ainsi que le sac à dos social de branche n'a pas intégré plusieurs évolutions positives des droits intervenues à la SNCF depuis décembre 2021 et obtenues par la FGAAC-CFDT :

- Accès à la médecine spécialisée pour les agents contractuels ;
- Revalorisation des majorations salariales de traitement P1/P2 et création d'un P3 en lien avec la prise en compte de la pénibilité ;
- Evolution des dispositifs d'aménagement de la fin de carrière, avec notamment la création de la CAA (Cessation Anticipée d'Activité).

Au-delà des seuls agents transférés, la FGAAC-CFDT revendique que des dispositifs de prévention et de compensation de la pénibilité ainsi que d'aménagements de la fin de carrière soient mis en place pour l'ensemble des agents de la branche ferroviaire !

➔ FOCUS SUR LES REVENDICATIONS SALARIALES PORTÉES PAR LA FGAAC-CFDT :



ATTRIBUTION D'UNE PRIME CARBURANT CCN :

- ➔ La FGAAC-CFDT a porté sa revendication de création, par accord de branche d'une "prime carburant CCN" d'un montant de 300€ par an !
- ➔ D'autres branches ont négocié ce type d'accord et la FGAAC-CFDT revendique que les salariés de la branche ferroviaire puissent bénéficier d'une prime pour leurs trajets domicile/travail effectués avec leur véhicule personnel !



AUGMENTATION DES SALAIRES MINIMAUX DE BRANCHE :

- ➔ En 2022, dans un contexte similaire de hausse de l'inflation, la FGAAC-CFDT a obtenu une revalorisation salariale.
- ➔ La FGAAC-CFDT a porté l'exigence d'un rendez-vous salarial similaire lors de la CPPNI du 28 mai 2026.
- ➔ La FGAAC-CFDT revendique une revalorisation des salaires minimaux de branche permettant d'engager une revalorisation dans les entreprises.



REVALORISATION DES INDEMNITÉS DE NUIT, DIMANCHE ET FÊTES :

- ➔ La FGAAC-CFDT a également porté sa demande de revalorisation des indemnités conventionnelles de branche pour le travail de nuit, le dimanche et fêtes !
- ➔ Le contexte de hausse des prix est encore plus prégnant pour les salariés travaillant en horaires postés ou décalés, comme les conducteurs, qui imposent l'utilisation d'un véhicule personnel.